



# OFFRE – MEMBRE DE COMMISSION

## La LFP recherche de nouveaux membres pour sa Commission Licence Club

Suite à l'élection du nouveau Conseil d'Administration et dans le cadre du nouveau cycle quadriennal, la LFP doit procéder au renouvellement de ses commissions. A ce titre, un appel à candidatures est ouvert pour intégrer de nouveaux membres au sein de la Commission Licence Club.

La Licence Club est un titre attribué annuellement aux clubs professionnels qui satisfont à un certain nombre de critères de développement et de structuration répartis en 5 catégories : « Valorisation du produit », « Clubs », « Expérience spectateurs » et « Responsabilité sociétale et environnementale ».

La Commission Licence Club est notamment chargée d'examiner les dossiers déposés par les clubs et de proposer au Conseil d'Administration de la LFP des évolutions de la grille de critères.

Elle est composée de la manière suivante :

- 2 membres indépendants (dont le ou la Président(e)),
- 1 expert juridique,
- 1 expert médical,
- 2 membres,
- Divers membres sur proposition des « familles du football » ou de la FFF.

Leur mandat est de 4 ans.

La Commission se réunit une dizaine de fois par saison sportive, au siège de la LFP ou par visio-conférence.

### Profil recherché

Le/la candidat(e) doit disposer d'une excellente connaissance du fonctionnement d'un club professionnel et justifie par ailleurs d'une expérience professionnelle dans l'industrie du sport. Il/elle dispose d'une expertise dans au moins l'une des thématiques suivantes : management des organisations sportives, droit sportif, développement économique (marketing, digital), RSE, média.

Concernant les postes de membres indépendants à pourvoir : l'intéressé(e) ne peut avoir aucun intérêt direct ou indirect avec un club membre de la LFP ou avoir une fonction bénévole ou rémunérée au sein d'un organe relevant de la LFP ou participant à la désignation des représentants de son Conseil d'Administration.

### Description des fonctions

Le/la membre intégrera la Commission Licence Club en début d'année 2025.

Les fonctions exercées requièrent une disponibilité régulière lors des réunions de la Commission, un haut niveau de discrétion et de confidentialité et sont strictement bénévoles. Le/la membre pourra prétendre à la prise en charge de ses frais (déplacement, hébergement), selon le barème fixé par la LFP.

Si vous êtes intéressé(e), nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir **avant le 25 octobre 2024** votre CV ainsi qu'une lettre de motivation aux adresses suivantes : [stephane.bottineau@lfp.fr](mailto:stephane.bottineau@lfp.fr).

Le choix définitif sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de la LFP. Il sera par ailleurs conditionné à la signature par le(la) membre d'une déclaration d'intérêts et d'un engagement de confidentialité et d'intégrité.